

République Française
Arrondissement de CHATEAU-GONTIER
Département de la Mayenne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LA ROË (53350)

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze octobre, à 20 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal de la commune de La Roë s'est réuni à la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CHADELAUD Gaétan, maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 7 octobre deux mil vingt-quatre.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-neuf aout deux mil vingt-quatre.

Étaient présents : M. CHADELAUD Gaétan, Mme DREUX Sonia, Mme GIRET Marie-Paule, M. DUCHET Charles, Mme COUILLARD Nancy et M. PESLERBE Jean-Claude formant la totalité des membres en exercice

Étaient absents : M. DERSOIR Sylvain qui donne pouvoir à Jean-Claude PESLERBE
Mme Justine BOISHUS qui donne pouvoir à Marie-Paule GIRET

Secrétaire de séance : Nancy COUILLARD

Convention de contrôle et d'entretien des poteaux incendie

La Communauté de communes du Pays de Craon – Pôle eau et assainissement – propose le renouvellement de la convention de contrôle et d'entretien des poteaux incendie sur la commune de La Roë pour une période de 3 ans.

La convention sera présentée après validation des tarifs 2025.

Le Conseil accepte de renouveler la convention

Demande de subvention de l'APE pour une sortie scolaire de l'école publique Lefizellier de Ballots

Monsieur le Maire présente la demande de l'Association des parents d'élèves de l'école Lefizellier de Ballots.

Cette demande de subvention concerne le financement d'une classe de mer pour la classe de CP/CE1.

2 enfants de la commune sont concernés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accorder une subvention de 125 € (comme en 2020).

Un nouveau courrier est parvenu après le conseil. La demande est de 100 € par enfant.

Urbanisme : 9 faubourg Sainte Anne

Le nouveau propriétaire du 9 Fg Ste Anne souhaite une partie de la parcelle communale près de son habitation pour garer sa voiture et à l'avenir clôturer

Le conseil donne son accord pour vendre une partie de ce terrain.

Admission en non-valeur

Le comptable public vous propose l'admission en non-valeur arrêtée à la date du 2024 (2 loyers de 390 € en 2019 et des repas de cantine en 2020 et 2021)

Le montant des créances proposées en non-valeur s'élève à **792,27 €**.

Elles seront imputées au compte 6541- Créances admises en non-valeur

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'admission en non-valeur des créances d'un montant total de **792,27 € (sept cent quatre-vingt-douze euros et vingt-sept centimes)**.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à réaliser un mandat de régularisation.
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget 2024, au compte 6541.
- **DONNE** tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération

Repas des aînés

Le repas des aînés se déroulera le samedi 14 décembre 2024. Près de 60 personnes sont invitées à nous donner réponse pour le 28 novembre 2024.

Le prix du repas est fixé à 7 € et 19 € pour les conjoints de moins de 60 ans.

Coût de revient d'un repas 13 € (coût par habitant pour la collectivité)

Commémoration du 11 novembre

L'association se réunit à La Roë à 10 h au monument aux morts avant de partir pour la cérémonie à Saint Michel de La Roë (rendez-vous à 10h30 devant la mairie de St Michel)

Tarif du Marché de Noël

Boissons, crêpes, tombola, calèche...

Vin rouge chaud	2,50 €
Chocolat chaud	2,50 €
Café	1,50 €
Coca / jus de fruits	2 €
Verre de vin	2 €
Bouteille de vin	10 €
Bière pression	2,50 €
Carafe bière 1L	10 €
Crêpe nature	1 €
Crêpe au sucre	1,50 €
Crêpe Nutella	2 €

Calèche : Ticket 2€
 Tombola : Ticket 2€

Une réunion a lieu au café le jeudi 17 octobre pour la préparation du marché (buvette et crêpes)